





# RAPPORT ANNUEL 2014











# ÉDITO

# Direction



Patrick Jacquot



Une entreprise monoproduit comme la nôtre, qui dure, c'est aussi une entreprise dont on finit par ne plus pouvoir se passer. Une entreprise, dont les conseils et les services se révèlent indispensables, tant son action répond à de véritables besoins.

Cette expertise et ce statut de référent, nous devons plus que jamais le défendre, en faisant entendre nos arguments de seul spécialiste, vis à vis du marché, vis-à-vis du milieu 2-3 RM et vis à vis des pouvoirs publics. Cela, pour continuer à innover en matière d'assurance 2-3RM.

La concurrence ? Depuis quelques années, nous y sommes particulièrement exposés. Dorénavant, nous devons être plus offensif et aller sur le terrain de nos concurrents, avec les nombreux « + » qui nous distinguent.

Forte de son engagement militant et de son soutien à la diversité des pratiques, relayés par les délégués bénévoles, la Mutuelle continue sans relâche de se mobiliser en faveur de la protection des conducteurs et de la prévention des risques de 2-3 RM.

En effet, l'ambition de notre Mutuelle dépasse la seule assurance de ses adhérents. Nous veillons à maintenir le sens d'intérêt général et la solidarité aux cœurs de nos évolutions

Il est de la responsabilité de la Mutuelle des Motards, en tant qu'acteur incontournable du marché du 2-3 RM, de créer des synergies autour d'elle, afin que les forces de chacun s'additionnent plutôt qu'elles ne s'opposent. Nous constatons qu'aujourd'hui, cette dynamique, se consolide au sein de notre écosystème, notamment avec les acteurs du Mouvement FFMC.

Le Conseil d'administration est fier de ce qui est en train de s'accomplir.

# Conseil d'administration

Président









Vice-présidents





Philippe Guieu-Faugoux















Nicolas Lacourte















Édito

25

32

► Les éléments de contexte

Rapport de gestion

- ► Les perspectives
- ► La responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)
- Les informations en matière de gouvernance

Rapport du commissaire aux comptes

- ► Rapport général
- ► Rapport spécia

400

Annexe 1

► États comptables

39



Annexe 2

► États réglementaires

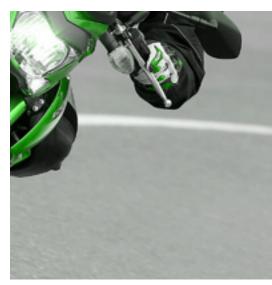
mutuelle des motards
RAPPORT ANNUEL 2014







- Les éléments de contexte
- ► Les perspectives
- ► La responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)
- ► Les informations en matière de gouvernance







# 1 - LES ÉLEMENTS DE CONTEXTE

# LES FAITS MARQUANTS DE L'ENTREPRISE EN 2014

# Contexte marché

L'environnement économique et social de ces dernières années, peu rassurant, a conduit à retarder le remplacement des 2 et 3-roues à moteur ce qui explique un volume global de transactions en recul ces dernières années et un vieillissement du parc. Le contexte actuel moins contraint, les conditions météo favorables et une profusion de nouveautés lancées en 2014 ont permis de renverser cette tendance de fond et de donner un nouveau souffle au secteur.

Le marché du 2 et 3-roues à moteur (hors cyclos) a ainsi conclu 2014 sur une progression de 3.2 % d'immatriculations neuves, mettant un terme à six années de repli. Cette évolution du marché national est à l'image de ce qu'a connu le marché européen global, à savoir une reprise modérée du marché des 2 et 3-roues à moteur (hors cyclos). Le marché du cyclo continue quant à lui de décliner, passant désormais en dessous des 100 000 unités vendues (98 384), soit un recul de 7.3 % sur un an.

Le marché français du 2 et 3-roues à moteur (+ de 50 cc) enregistre 139 492 immatriculations neuves et 152 414 en intégrant les scooters à 3 roues, soit près de 5 000 unités supplémentaires par rapport à 2013. 2014 est caractéristique d'un marché de renouvellement, dynamisé par l'apparition de nombreuses nouveautés notamment dans les segments de marché conséquents que sont les roadsters et le 125 cc. En effet, les gros cubes totalisant 94 648 immatriculations sur l'année (soit +3 %) ont été renforcés par les nouveautés, en particulier au niveau des roadsters. Parfait exemple : les MT-07 et MT-09, modèles phares de Yamaha, ont incontestablement réveillé ce segment atone permettant une progression des immatriculations neuves de roadsters de 9,7 %. La famille des 125 cc. plus sensible à la conjoncture économique avec un volume de 44 844 immatriculations, ne conclut pas l'année sur une telle progression mais réussit néanmoins à se stabiliser

par rapport à 2013 (+0.3 % pour les scooters de 125 cc et +8,7 % pour les motos de 125 cc). Les scooters à 3 roues de plus de 125 cc, profitant également du lancement de plusieurs nouveautés, pour suivent leur rôle de locomotive de marché avec une progression de 12,4 %. Ils représentent désormais 12 921 ventes. Les GT bénéficiant de la nouvelle génération de la BMW R 1200 RT terminent également sur des résultats positifs (+2,9 %), de même que les trails (+7,2 %) et les customs (+8,8 %).

En revanche, d'autres catégories de 2-roues telles que les sportives, les maxi-scooters, ou les enduros continuent de perdre du terrain et du poids dans ce marché du 2-roues à moteur neuf

Concernant l'occasion, bien que difficilement quantifiable en raison d'une majorité de transactions réalisée de particuliers à particuliers, le marché serait également, selon les professionnels, plus dynamique.

Pour la première fois depuis 12 ans, les chiffres de la sinistralité routière repartent à la hausse en 2014. Selon les estimations de l'ONISR, le nombre de personnes tuées sur la route est en augmentation par rapport à 2013 avec 120 tués supplémentaires (+3,7 %).

Les autres indicateurs sont également à la hausse : +1,7 % d'accidents corporels avec 57 805 accidents recensés. +2.5 % de blessés avec 72 406 cas identifiés dont 26 707 blessés hospitalisés (+2,9 %).

Plus précisément du côté des pilotes de 2 et 3 roues, les résultats sont mitigés. En effet, la forte hausse de la mortalité des motocyclistes constatée sur le 1er semestre a été largement compensée par une forte baisse constatée sur l'été. Au bilan, avec un recul de 1% par rapport à 2013, 624 motocyclistes ont été tués sur la route en 2014 (contre 947 en 2000,















soit un recul de la mortalité des motards de 34% en 14 ans). La mortalité des cyclomotoristes est par contre en hausse de 6 % avec un total de 168 tués en 2014. Néanmoins, il est intéressant de noter qu'entre 2000 et 2014, la mortalité cyclomotoriste a elle aussi beaucoup reculé: - 64 % (en 2000, 461 cyclomotoristes avaient été tués sur la route). Les conducteurs de 2 et 3-roues à moteur accidentés continuent de payer un lourd tribu. En 2014, l'ONISR estime à 35 000 le nombre de blessés graves dont 15 000 conducteurs de 2-roues à moteur, 10 000 automobilistes, 5 000 cyclistes et 4 000 piétons.

# Contexte entreprise

La Mutuelle poursuit sa mission d'accueil de tous les conducteurs de 2 et 3-roues à moteur, sans discrimination

Dans ce contexte, les sociétaires de la Mutuelle se distinguent à nouveau par leur esprit de responsabilité: dans 67 % des accidents avec tiers, leur responsabilité n'est pas engagée. Un comportement qui renforce notre modèle assurantiel basé sur l'accompagnement, la transmission et la prévention des risques, et renforce notre stratégie.

Seul opérateur assureur 100 % dédié aux 2 et 3-roues à moteur et à leurs conducteurs. la Mutuelle des Motards s'adresse à 100 % du marché

Elle déploie son expertise et son offre vers tous ses publics : c'est dans ce but que nous avons développé notre filiale Le Courtier du Motard (LCDM), dont la contribution aux résultats obtenus à la fin de l'exercice 2014 ne cesse de progresser. Aussi, le premier tarificateur pour les 2 et 3-roues à moteur, dédié aux risques des professionnels, est en cours de finalisation, au sein de la Direction des Partenariats. L'approche « AMDM Pro » s'adresse à tous les professionnels, c'est-à-dire les personnes physiques utilisant un 2 ou 3-roues dans le cadre de leur activité professionnelle ou les personnes morales les mettant à disposition de leurs salariés ou pour compte de tiers.

Parallèlement, la Mutuelle poursuit l'évolution en profondeur de son modèle commercial, initiée en 2013, visant à positionner ses acteurs et à valoriser son expertise unique sur l'ensemble des segments du marché, en ligne directe avec sa stratégie marketing.

Fondée sur la prise en compte des modes de vie et des besoins qui en découlent, celle-ci nous a permis d'identifier les différents univers de besoins des conducteurs de 2 et 3-roues à moteur. La Mutuelle est naturellement passée d'une logique d'offre « standard » à une offre spécialisée au travers de dix contrats qui répondent à dix besoins spécifiques de motards. Par exemple, la Mutuelle propose une évolution de son produit Collector (anciennement appelé Collection) avec un contrat exclusif dédié aux véhicules ayant marqué leur époque, permettant désormais la souscription des garanties vol et tous accidents sur la base de la valeur du véhicule

Ces évolutions, fondées sur notre volonté de satisfaire au mieux les besoins de nos sociétaires. contribuent à affirmer notre position de leader technique et de spécialiste, ainsi que notre politique de militant assureur, opérateur le plus ouvert à la diversité des risques et des conducteurs de 2 et 3-roues à moteur

L'année sociale, en termes d'effectifs, c'est à fin décembre : 412 salariés (288 au siège et 124 en région) dont 146 cadres, pour une moyenne d'âge de 44,57 ans. Les femmes représentent 55 % de l'effectif global. 63,75 % des collaborateurs de l'entreprise occupent un poste opérationnel.

L'effectif est en très légère baisse en 2014, (412 salariés contre 416). Sur l'année, 28 personnes ont été embauchées. La mobilité interne se poursuit, puisque 7 collaborateurs en ont bénéficié en 2014.

Les cadres représentent 36 % de l'effectif (contre 45,2 % dans le secteur selon l'Observatoire des métiers de l'assurance), dont 56 % de femmes, contre 53 % à fin 2013.

La part de la masse salariale consacrée à la formation professionnelle (dépenses imputables) atteint 2,27% en 2014. Le budget consacré à la formation à la Mutuelle se situe bien au delà de ce que prévoit la loi (un investissement de 0,9 %) et la CCN (1,5 %).

En 2014, l'engagement formation reste important. Un large investissement continue à être consenti sur les formations liées au management avec la poursuite de la mise en place de "parcours Manager". Au global l'investissement a représenté un budget de 216 k€ (hors salaires) pour 5 216 heures de formation. Le taux d'accès est de 49 % : près d'un collaborateur sur deux a bénéficié d'au moins une action de formation dans l'année

Comme en 2013, le plan de formation 2014 a été élaboré selon 3 axes. L'accent a été mis sur les formations Management, cela a représenté 43 % des dépenses. 36 % des dépenses ont été consacrées au renforcement de nos compétences métier et à l'accompagnement des évolutions technologiques, techniques et réglementaires. Enfin, les actions de formation liées à nos spécificités et autour de l'affirmation de nos valeurs ont représenté 21 % des dépenses.

Le taux d'accès selon le sexe reste conforme à notre accord d'entreprise puisqu'il est de 50 % pour les femmes et 49 % pour les hommes.

Concernant le Droit Individuel à la Formation (DIF), environ 17 k€ de dépenses (hors salaires) ont permis de répondre aux demandes de 12 collaborateurs et de financer 306 heures de DIF

Depuis 2013, la Mutuelle s'est engagée dans un ambitieux programme de refonte de son système de gestion dont l'enjeu est de disposer de l'outil contributif à la croissance et au développement des années à venir tout en maîtrisant les frais généraux.



Fin 2013, ce programme s'est concrétisé par le lancement du projet de « Refonte du Système de Gestion ». Accompagnées par Capgemini, les équipes de la Mutuelle ont préparé la mise en œuvre du nouveau système de gestion reposant sur des développements internes. Néanmoins, les travaux ont très rapidement permis de mettre en évidence un projet plus risqué et plus long que ce qui avait été initialement envisagé. La maîtrise des frais généraux et le besoin de soutien au développement ont conduit à arbitrer pour un projet plus court impliquant une réorientation de la solution à mettre en œuvre. Les travaux ont donc été réorientés vers la sélection d'une solution « Progiciel » permettant une mise en œuvre plus rapide et permettant de bénéficier du retour d'expérience des autres acteurs du marché.

Les travaux menés en 2014 ont ainsi permis d'identifier les solutions possibles, d'évaluer ces solutions tant d'un point de vue fonctionnel que technique, organisationnel et financier. Ils aboutiront à la remise du cadrage du projet pour les différents scénarios envisagés et d'un dossier de synthèse pour le Conseil d'administration permettant une décision.

Le 26 juin 2014, le projet de construction MUTOPIA, le futur siège social de la Mutuelle, sort de terre avec la pose de sa première pierre. L'entreprise Bec Construction Languedoc Roussillon a été désignée Entreprise générale pour la réalisation des travaux par le promoteur Cogedim Languedoc Roussillon. Le bâtiment devrait être hors d'air hors d'eau d'ici l'été 2015 pour une livraison à l'automne 2015.

L'un des deux bâtiments qui compose l'actuel siège social situé dans le quartier Euromédecine, est sous promesse de vente. Pour le second, une lettre d'intention a été signée et une promesse de vente devrait être contractualisée. Le premier lot constitué de nos bâtiments les plus anciens sera consacré à l'habitation avec la construction de 30 % de logements sociaux. Le second restera dédié au secteur professionnel du tertiaire.



Progression de 2,049 k€. Soit une progession de 2,24 % : la hausse se poursuit malgré un marché du 2-roues toujours en baisse (- 13,9 %)

















# ACTIVITÉ ET PERFORMANCE DE L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE

La Mutuelle s'est dotée, conformément aux exigences de la profession reprises dans l'article 14 de l'ordonnance 2008-1278 du 08/12/2008, d'un Comité d'audit, lequel a rendu son rapport au Conseil d'administration en sa séance du 14 février 2015 pour établir le rapport de gestion.

Les principales caractéristiques de la gestion et des résultats obtenus au cours de l'année 2014 sont détaillées ci-après.

# La production

### Les sociétaires

Le nombre de sociétaires et le nombre de contrats par sociétaire se présentent de la manière suivante ·

	Fin 2012	Fin 2013	Variation 2013/2012	Fin 2014	Variation 2014/2013
Nombre de sociétaires	219 509	219 569	0,1%	220 684	0,5 %
Nombre de contrats par sociétaire	1,38	1,38	0,0 %	1,38	0,0 %

Au cours de l'année 2014 comme en 2013, le nombre de sociétaires et de contrats par sociétaire est resté stable

### Les contrats

Par grandes familles de contrats, les variations sont les suivantes :

CONTRATS EN COURS									
	Fin 2012	Fin 2013	Variation 2013/2012	Fin 2014	Variation 2014/2013				
Moto	252 533	252 631	0,0 %	254 522	0,7 %				
Cyclo	13 629	15 507	13,8 %	17 563	13,3 %				
Auto	36 502	34 927	-4,3 %	33 161	-5,1 %				
Total	302 664	303 065	0,1 %	305 246	0,7 %				

Dans un contexte de marché 2014 qui reste difficile et où les effets de la crise économique et de la concurrence se font toujours sentir, 58 635 affaires nouvelles ont été réalisées par les forces commerciales, soit 1 % de plus qu'en 2013. Parallèlement, 56 454 résiliations nettes de suspensions et de remises en vigueur ont été enregistrées, soit un taux de résiliation en diminution de 2,8 % par rapport à 2013.

Les affaires nouvelles Moto sont en progression de 1 % par rapport à 2013. Elles représentent 76 % de l'activité de souscription de contrats. Le portefeuille Moto augmente de moins de 1 % par rapport à 2013 et représente 83 % des contrats en portefeuille. La proportion des contrats Gros Cubes progresse passant de 77 % à 78 % au détriment des contrats 125 cc qui représentent 22 % des contrats en portefeuille.

Les affaires nouvelles Cyclo ont encore progressé en 2014, permettant à ce portefeuille d'augmenter de 13 %. Le portefeuille Cyclo représente 6 % des contrats en portefeuille. Le portefeuille Auto recule en 2014 de 5 % et représente 11 % des contrats en portefeuille. Le portefeuille tout type de contrats confondus, progresse de moins de 1 % sur 2014.

À cette activité s'ajoutent les 1 359 contrats souscrits en 2014 au travers de notre offre Multirisque Habitation en partenariat avec l'AGPM. Environ 7 % de nos sociétaires sont équipés de ce contrat à fin 2014.



# Les cotisations

Les cotisations acquises de l'année 2014 (avec l'acceptation) sont de 93,305 millions d'euros, en diminution de 1 % par rapport à celles de l'exercice précédent.

Elles se répartissent de la façon suivante :

# COTISATIONS

	2012 (en k€)	Variation         2013 (en k€)       2013/2012       2014 (en		2014 (en k€)	Variation 2014/2013
Moto	74 011	76 112	2,8 %	75 507	-0,8 %
Cyclo	3 592	4 516	25,7 %	5 058	12,0 %
Auto	13 674	13 634	-0,3 %	12 740	-6,6 %
Total	91 277	94 262	3,3 %	93 305	-1,0 %

Ce chiffre d'affaires en recul de 1 % est la traduction de l'impact des baisses tarifaires 2014 sur les primes moyennes. Les affaires nouvelles en progression et le recul des résiliations n'ont pas permis de compenser cette baisse tarifaire.

La date d'échéance annuelle est fixée au  $1^{\rm er}$  avril. Les cotisations émises sur l'exercice 2014 s'élèvent à 92,925 millions d'euros contre 94,604 millions d'euros en 2013, soit un recul des primes émises de 1,8 %.

# La gestion des sinistres

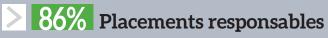
Deux indicateurs permettent de suivre et d'évaluer les sinistres. D'une part, la fréquence qui montre le rapport entre le nombre de dossiers sinistres ouverts par contrat et le nombre moyen de contrats souscrits. D'autre part, le rapport sinistres sur cotisations (S/C) qui exprime le rapport entre la charge sinistres et le chiffre d'affaires. Ces éléments sont examinés ci-dessous

# Les fréquences

Les fréquences présentées dans le tableau ci-après correspondent aux fréquences des sinistres par type de contrat toutes garanties confondues.

	Fin 2012	Fin 2013	Variation 2013/2012	Fin 2014	Variation 2014/2013
Moto	5,33 %	5,05 %	-5,3 %	4,96 %	-1,8 %
Cyclo	15,23 %	14,27 %	-6,3 %	14,29 %	0,1 %
Auto	17,37 %	17,71 %	2,0 %	16,61 %	-6,2 %

Avec un nouveau niveau historique pour notre Mutuelle, la fréquence des sinistres Moto est en amélioration de plus de 1,8 % en 2014. La fréquence des sinistres Cyclomoteur est stable, alors qu'elle s'était dégradée depuis 2011. Enfin, la fréquence des sinistres Auto est en amélioration de 6,2 % par rapport à 2013.



La Mutuelle maintient quasiment ses placements ISR (Investissement Socialement Responsable)













# La charge sinistres nette de réassurance par famille de contrats

Les évaluations des sinistres ont été effectuées conformément aux règles habituelles de prudence.

En milliers d'euros	мото	CYCLO	AUTO	MRH	TOTAL
Cotisations acquises	75 507	5 058	12 740		93 305
SINISTRES ANNÉE DE SURVENANCE 2014					
Montant de la charge	50 860	3 104	7 917	-	61 881
Rapport S/C 2014	67 %	61 %	62 %		66 %
Rapport S/C 2013	58 %	96 %	62 %		61%
Bonis sur exercices Antérieurs					
Montant des bonis (-) malis (+) dégagés	- 9 178	- 986	- 2 211	- 58	- 12 433
Rapport bonis / malis 2014	- 12 %	- 19 %	- 17 %		- 13 %
Rapport bonis / malis 2013	- 5 %	8%	-2%		- 4 %
CHARGES SINISTRES TOTALES					
Montant de la charge	41 682	2 118	5 706	- 58	49 448
Rapport S/C 2014	55 %	42 %	45 %		53 %
Rapport S/C 2013	54 %	104%	60 %		57 %

# a) La charge sinistres - année de survenance 2014

La charge sinistres de l'exercice de survenance 2014, hors frais de gestion et après réassurance, ressort à 66,32 % des cotisations acquises, soit à un niveau :

- supérieur à celui prévu au budget (63,35 %);
- très supérieur à celui observé en 2013 (60,78 %).

Elle appelle les commentaires suivants :

- La poursuite de la baisse des fréquences en Moto et en Cyclo traduit la qualité structurelle du portefeuille de contrats de la Mutuelle. Les coûts moyens sont en hausse sur la Moto et l'Auto. Ces hausses sont dues à l'augmentation du nombre et de la charge des dossiers graves sur l'exercice 2014.
- En 2014, il y a 9 dossiers réassurés (priorité 500 k€) pour un montant total de 16.901 millions d'euros avant réassurance et 6,400 millions d'euros après réassurance (priorité + franchise). En 2013, cette charge gros dossiers nette de réassurance était nettement moins importante (montant : 2,359 millions d'euros pour 3 dossiers).

# b) La charge sinistres sur exercices antérieurs

Au 31 décembre 2014, les exercices antérieurs dégagent, après réassurance, un boni de 12,433 millions d'euros qui représente 13,33 % des cotisations acquises.

Ce boni est très supérieur à celui de l'année précédente (3,672 millions d'euros). L'analyse de ces bonis 2014 sur exercices de survenance antérieurs appelle les remarques suivantes :

- Les gros dossiers réassurés des années de survenance antérieures à 2014 ressortent globalement en léger boni de liquidation (457 k€) après réassurance. Le mouvement le plus important est la baisse de l'évaluation d'un dossier de 4,244 millions d'euros entièrement aux profits des réassureurs.
- Les dossiers tardifs (2013) survenus sur l'exercice 2014 sont beaucoup moins importants en valeur que la provision constituée au 31 décembre 2013 pour couvrir ce risque. Ainsi, un boni sur tardifs se dégage cette année pour un montant significatif : 1,287 million d'euros. Cette situation tranche complètement avec l'exercice précédent pour lequel il n'y a pas eu de boni sur tardifs.



# Les provisions techniques

# La provision pour frais de gestion sinistres

Au 31 décembre 2014, la provision pour frais de gestion sinistres augmente de 351 k€ par rapport au 31 décembre 2013. Elle s'élève à 5,839 millions d'euros et représente 3,8 % de la provision pour sinistres à payer (stable par rapport à la fin de l'exercice précédent).

# La provision pour avances sur recours futurs

Les travaux d'analyse réalisés au cours de l'exercice sur les avances sur recours mises en œuvre dans le cadre de la convention IRCA, ont conduit à la constitution d'un complément de provision sur les abandons futurs concernant les dossiers 2014 et antérieurs dont le montant s'élève à 1.877 million d'euros.

# La provision pour risques en cours

Au 31 décembre 2014, la provision est constituée selon les modalités de calcul prévues par le Code des assurances (calcul sur la base des deux derniers exercices). Elle s'élève à 3.221 millions d'euros contre 3.561 millions d'euros au 31 décembre 2013, soit une reprise sur l'exercice de 340 k€.

# La provision pour risques d'exigibilité

Au 31 décembre 2014, les placements mentionnés à l'article R.332-20 se trouvent en situation de plus-value latente nette globale. Dans ce contexte, aucune provision pour risques d'exigibilité n'a été constatée.

# La réassurance

### L'architecture de réassurance

Au cours de l'exercice 2014 l'architecture de réassurance, mise en place a évolué par rapport à 2013 sur les points suivants :

# • Le traité AMDM sous-jacent :

Les différentes caractéristiques du traité sont restées inchangées à l'exception d'un retour sur un taux de cession fixe

# • Les traités GEMA :

L'architecture des traités GEMA existants est inchangée en 2014. Un traité couvrant la revalorisation des rentes a été souscrit pour couvrir le risque d'une revalorisation sur des rentes comportant des préjudices importants pour des victimes très jeunes.

# Les sinistres importants

Les sinistres les plus importants indemnisés par la Mutuelle sont relatifs à la garantie responsabilité civile corporelle. L'analyse des sinistres « responsabilité civile corporelle » dont le montant est supérieur à 152 k€ des trois derniers exercices de survenance, vue au 31 décembre de leur année de survenance, est retracée dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros	2012	2013	2014
Nombre de sinistres	17	14	26
Charge sinistre brute	12 126	10 847	21 330
Participation réassureurs	- 4 935	- 5 262	- 10 502
Charge sinistre nette	7 191	5 585	10 828
Cotisation acquise de l'exercice	91 277	94 262	93 305
S/C brut	13,3 %	11,5 %	22,9 %
S/C net	7,9 %	5,9 %	11,6 %







La part des sinistres supérieurs à 152 k€ sur l'exercice de survenance représente, avant réassurance, 22,9 % du chiffre d'affaires contre 11,5 % pour l'exercice 2013 (vue à fin 2013). 2014 est un exercice au cours duquel 26 dossiers supérieurs à 152 k€ ont été enregistrés contre 14 en 2013 (vue à fin 2013). Après réassurance, la part des sinistres supérieurs à 152 k€ en 2014 est de 11,6 %, pour 5,9 % en 2013 (vue à fin 2013).

### Le solde de réassurance

Le solde technique des opérations de réassurance (tous traités confondus) sur l'exercice comptable est en faveur des réassureurs de la Mutuelle pour un montant de 3,750 millions d'euros et se décompose de la manière suivante :

• Cotisations cédées + 7 086 k€ Prestations cédées - 3777 k€. • Variation des provisions pour sinistres cédées + 441 k€.

+ 3750 k€ TOTAL

soit + 4,02 % des cotisations acquises

# Les frais généraux

Le ratio de frais généraux est un indicateur essentiel de gestion. Calculé à partir des charges par destination, son évolution, après variation des provisions des frais de gestion sinistres, frais d'acquisition à reporter, et après déduction des produits en atténuation (produits correspondant aux remboursements de frais généraux exposés), est la suivante :

Ratio de frais généraux	2012	2013	2014
par rapport aux produits techniques	40,64 %	39,85 %	42,00 %
% frais de gestion sinistres	8,27 %	8,22 %	9,19 %
% frais d'acquisition	18,13 %	16,28 %	14,76 %
% frais d'administration	11,32 %	12,11 %	15,14 %
% autres charges techniques	2,92 %	3,24 %	2,91 %

Sur l'exercice 2014, le ratio de frais généraux augmente passant de 39,85 % à 42 %. Cette augmentation est due en grande partie à la phase d'étude préalable liée à l'accompagnement du projet Refonte du Système de Gestion (RSG). Les coûts relatifs à cette phase sont constatés en charge de l'exercice (coût externe et interne). Cette charge doit être appréciée au regard de l'investissement incorporel qu'elle va générer. Au titre de l'exercice 2014, la Mutuelle a bénéficié d'un Crédit Impôt Compétitivité Emploi s'élevant à 557 k€. Ce crédit d'impôt est venu en déduction des charges de personnels.

# Les frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement engagés durant l'exercice 2014 ont concerné l'étude du comportement des 2-roues à moteurs, les travaux sur la nouvelle tarification pour le marché des professionnels, l'analyse de la couverture de nouveaux risques, le développement d'un outil de pilotage ORSA ainsi que des travaux d'analyse sur l'accidentologie. Les frais de ces projets évalués selon la méthode de calcul du Crédit Impôt Recherche (CIR) s'élèvent à 161 k€

# LA GESTION FINANCIÈRE

# Les résultats des placements financiers

# Le rendement financier

La performance financière du portefeuille en 2014 est de 7,63 % pour une performance 2013 de 3.89 %.

Les plus-values latentes du portefeuille de valeurs mobilières sont en progression, passant de 10,477 millions d'euros à fin 2013 à 15,655 millions d'euros à fin 2014, soit une augmentation de 5,178 millions d'euros.

Au 31 décembre 2014, le portefeuille de placements financiers est composé de 71 % d'obligation (lignes détenues en direct et OPCVM), 4 % d'OPCVM d'obligation convertible, 1 % de FCPR Infrastructure, 11 % d'OPCVM action, 7 % de comptes rémunérés, 2 % d'OPCVM monétaire et 4 % d'OPCVM monétaire dynamique.



# Le résultat comptable

En 2014, les placements financiers ont apporté 5,225 millions d'euros de produits financiers qui se décomposent de la manière ci-dessous :

• Revenus (dividendes + coupons)	+	4 616 k€
• Plus-values réalisées	+	4 867 k€
Moins-values réalisées	-	3 362 k€
Provision pour dépréciation des immeubles	-	237 k€
• Frais de gestion des placements et charges financières	-	659 k€

TOTAI. + 5 225 k€

Soit, 5,6 % des cotisations acquises

Ce résultat comptable des placements financiers est comparable à celui de l'exercice 2013. En effet, celui-ci était de 5,492 millions d'euros en 2013 et représentait 5,8 % des cotisations acquises.

Les produits financiers sont ventilés en deux parties en fonction de l'origine des fonds placés :

- La première, correspondant au placement des fonds alloués aux provisions techniques, contribue au résultat technique pour un montant de 3,881 millions d'euros ;
- La deuxième, qui vient rémunérer les fonds propres, contribue au résultat non technique pour un montant de 1,344 million d'euros.

# Les provisions pour dépréciation

Au 31 décembre 2014, une seule ligne d'OPCVM est en moins-value latente mais ne présente pas les caractéristiques d'une dépréciation à caractère durable. Dans ce contexte, aucune provision pour dépréciation à caractère durable n'a donc été constatée en fin d'exercice. Aucune dépréciation n'est nécessaire sur le portefeuille obligataire.

# L'évaluation des immeubles

Conformément à la réglementation en vigueur, la Mutuelle a fait réaliser une expertise immobilière quinquennale de l'ensemble de ses immeubles en 2010. La mise à jour annuelle de cette expertise a été réalisée fin 2014.

Une lettre d'intention pour l'acquisition des bâtiments plus anciens a été formulée en fin d'année. Le prix de vente potentiel constitue une base solide de valeur vénale représentative du prix du marché. Cette valeur nous a conduit à la constitution d'une dépréciation à hauteur de 237 k€ par rapport à la valeur nette comptable de ces bâtiments.

Au 31 décembre 2014, tous les immeubles, après dotation de provision sur les bâtiments les plus récents, sont en plus-values latentes. Ces plus-values s'élèvent à 3,201 millions d'euros en hausse de 88 k€.

# Les délais de paiement

L'ensemble des factures liées à la gestion des dossiers sinistres est réglé au fur et à mesure de leur enregistrement dans l'applicatif métier, sauf celles relatives aux prestataires, qui sont regroupées et réglées en fin de mois et les cas de litige.

Les factures des frais généraux sont réglées aux fournisseurs à trente jours date de facture, sauf en cas de litige matérialisé par l'absence de bon à payer. L'échéancier des paiements des factures fournisseurs au 31 décembre 2014 est le suivant :

# DÉLAIS DE PAIEMENT DE LA DETTE FOURNISSEUR

	en k€	en %
Solde entre 0 et 30 jours	441	81 %
Solde entre 30 et 60 jours	61	11 %
Solde au-delà de 60 jours	44	8%
	546	100 %













# Les filiales et participations

L'ensemble des filiales et des participations de la Mutuelle est récapitulé dans le tableau suivant :

				Valeur comptable des titres			Chiffre d'affaires HT	Bénéfice ou perte du
En milliers d'euros	Capital	Réserve et report à nouveau	Quote-part capital détenu	Brute	Nette	Prêts et avances consentis	du dernier exercice écoulé	dernier exercice clos
Filiales								
SASU LCDM	40	28	100,0 %	40	40	-	1576	63
SARL Les Éditions de la FFMC	32	475	50,0 %	2	2	-	5 504	93
Participation de 20 à 50 %								
SAS Mutopia Construction	1 444		29,3 %	422	422			en 2013 s au 31/12/2014
AFDM Pro	50		20,0 %	10	10			en 2014 s au 31/12/2015
Participation de 10 à 20 %								
Néant								
Participation de 5 à 10 %								
Néant								
Participation inférieure à 5 %								
SCI Gema	2	-	2,0 %	30	30	23	238	126
Socram	70 000	102 805	0,7 %	710	710		83 109	9 101
Matmut protection juridique	7 500	11 617	0,5 %	37	37		30 864	832
IMA	31 407	19 671	0,5 %	245	245		-	2 305
IMA GIE	3 547	338	0,1%	4	4		392 605	-
OFI partenaires	10 000	4 554	2,0 %	329	329		-	-11
Total des titres et participations				1 829	1829			



Le montant des participations est en diminution de 90 k€ sur l'exercice 2014.

Cette diminution est constituée de la vente des parts ALTIMA Assurance et ALTIMA Courtage pour respectivement 457 k€ et 4 k€, minorée par l'achat de parts OFI Partenaires pour 150 k€, par la prise de participation dans la SCIC AFDM Pro pour 10 k€ et par la libération de la deuxième moitié des parts de la SAS Mutopia pour un montant de 211 k€ (pour rappel, la participation dans la SAS Mutopia Construction est à hauteur de 29,25 %. Cette société a été créée en décembre 2013 par Midi Foncière 3, la Caisse des Dépôts et Consignation, la Société d'Équipement de la Région Montpelliéraine et la Mutuelle, et a pour objectif la construction et la gestion du nouveau siège social de la Mutuelle. L'objet de cette société est strictement immobilier).

### SASU Le Courtier Du Motard

La Mutuelle a créé le 1er septembre 2009 « Le Courtier Du Motard » (LCDM), société de courtage 100 % captive AMDM dont la forme juridique est une SASU au capital de 40 k€. Cette structure juridique constitue un canal de distribution complémentaire de notre offre de contrats 2-roues à moteur. La clôture de son 1er exercice est intervenue au 31 décembre 2010. Cette structure fait l'objet d'une intégration fiscale avec la Mutuelle.

L'évolution des éléments principaux des comptes de la SASU Le Courtier Du Motard au cours des trois derniers exercices comptables est la suivante :

En milliers d'euros	2012	2013	2014
Capitaux propres	40	54	68
Chiffre d'affaires	760	1 406	1576
Résultat	14	15	63



L'activité de cette structure a poursuivi son développement en 2014 et son chiffre d'affaires a progressé de 12 %. Au cours de l'exercice 2014, le nombre de partenaires (courtiers et motocistes) a progressé de 15 %.

L'exercice 2014 se clôture sur un excédent de 63 k€.

### SARL Les Éditions de la FFMC

L'évolution des éléments principaux des comptes de la filiale SARL Les Éditions de la FFMC au cours des trois derniers exercices comptables connus à ce jour est la suivante :

En milliers d'euros	2012	2013	2014
Capitaux propres	284	414	507
Chiffre d'affaires	6 272	5 741	5 504
Résultat	130	93	93

L'exercice 2013 de la SARI. Les Éditions de la FFMC s'est clôturé sur un recul du chiffre d'affaires de 4.1 % et sur un résultat excédentaire de 93 k€.

# Le résultat exceptionnel

# Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel laisse apparaître un produit de 261 k€. Ce produit correspond principalement à des variations sur des provisions pour risques relatifs à plusieurs litiges prud'hommaux (66 k€) et à la reprise de provision sur le redressement fiscal portant sur les exercices 2009-2010 (45 k€).









# L'intéressement et la participation au bénéfice

Conformément à l'application de l'accord d'intéressement signé avec le Comité d'entreprise le 24 juin 2013, le montant de l'intéressement dû au titre de l'exercice 2014 est de 775  $k \in \mathbb{R}$  auquel s'ajoute le forfait social de 155  $k \in \mathbb{R}$  et le montant des abondements versés en 2014 pour 51  $k \in \mathbb{R}$ . Au titre de l'exercice 2014, il n'y a pas de participation.

# Les impôts

Les différents crédits d'impôts obtenus par la Mutuelle au titre de l'exercice 2013 et comptabilisés en 2014 s'élèvent à 196 k€.

Par ailleurs, la taxe boni-mali correspondant à l'application de l'article 235 ter X du Code des impôts a été provisionnée pour un montant de 560 k€.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994, la Mutuelle relève du régime de droit commun (article 206-1 du CGI) et les excédents sont ainsi soumis à l'impôt sur les sociétés.

Le résultat comptable, avant impôt sur les sociétés, est un excédent de 2,099 millions d'euros. Après imputation des différentes déductions et réintégrations (et notamment celle correspondant à la variation des plus-values des OPCVM de placements pour 913 k€), le résultat fiscal de l'exercice 2014 est excédentaire de 4.743 millions d'euros.

Les déficits fiscaux restants à reporter au titre de l'exercice 2011 sont de 4,354 millions d'euros et s'imputent à hauteur de 2,871 millions d'euros sur le résultat fiscal de l'exercice. Le résultat fiscal imposable ressort alors à 1,871 millions d'euros.

Le montant de l'impôt sur les sociétés est donc de 624 k€.

Au 31 décembre 2014, le montant des déficits fiscaux reportables au niveau du groupe d'intégration fiscale (AMDM + LCDM) sur les prochains exercices s'élèvent à 1,434 million d'euros.

# L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

# Le report à nouveau déficitaire

Au 31 décembre 2014, le report à nouveau déficitaire s'élève à 5,398 millions d'euros. Il correspond au résultat déficitaire de l'exercice 2011 diminué de l'affectation des résultats excédentaires 2012 et 2013 conformément à la résolution approuvée par les précédentes Assemblées Générales.

# Le résultat

L'exercice 2014 se clôture donc sur un excédent de 1,493 million d'euros qui pourra être affecté en totalité au report à nouveau déficitaire, suivant la proposition de résolution du Conseil d'administration soumise à l'adoption de l'Assemblée Générale







les fréquences sinistres restent en baisse, cependant 2014 s'est caractérisé par un nombre important de dossiers graves, ce qui a augmenté la charge sinistres (61 % en 2013).





# LES FONDS PROPRES

# Le fonds d'établissement

L'article R334-7 du Code des assurances prévoit que le montant du fonds d'établissement doit être égal au tiers de l'exigence minimale de la marge de solvabilité. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juin 2006 avait approuvé l'augmentation du fonds d'établissement à 10 millions d'euros par prélèvement de 7 millions d'euros sur le fonds de développement.

Au 31 décembre 2014, l'exigence minimale de la marge de solvabilité étant de 15,653 millions d'euros le montant minimum du fonds d'établissement est donc de 5 218 millions d'euros

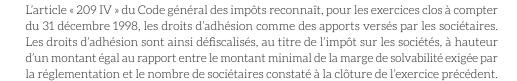
# Le fonds de développement

Le fonds de développement est une réserve spéciale dans laquelle sont comptabilisés, audelà des fonds nécessaires à la constitution du fonds d'établissement, les droits d'adhésion. perçus par la Mutuelle à l'entrée de tout nouveau sociétaire, conformément à l'article 6 des statuts, ainsi que les résultats des exercices lorsqu'ils sont excédentaires, en l'absence de report déficitaire.

Le fonds de développement s'élève, au 31 décembre 2014, à 36,173 millions d'euros contre 34,485 millions d'euros au 31 décembre 2013. Cette variation de 1,688 million d'euros correspond à la perception des droits d'adhésion des nouveaux sociétaires au titre de l'exercice (1,594 million d'euros), la prise en compte dans les comptes de l'impact de la taxe sur les conventions d'assurance sur les droits d'adhésion 2014 (95 k€), ainsi que le solde de liquidation de cette taxe sur les DA des exercices 2009 à 2013 (189 k€).

# Les droits d'adhésion

Le droit d'adhésion est la contribution des nouveaux sociétaires au fonds de développement de la Mutuelle. Jusqu'en 1999, ces droits étaient soumis à l'impôt et aux taxes convention d'assurances. La loi des finances pour 1999 a reconsidéré le traitement de ces droits d'adhésion, conformément aux attentes des mutuelles du GEMA.



Au 31 décembre 2014, le montant du droit d'adhésion défiscalisable s'élève à 70.93 € HT Les droits d'adhésion, fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire 2012 à 55,05 € HT par nouveau sociétaire, sont donc affectés en totalité aux fonds propres pour leur montant hors taxes

# La réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation est une réserve destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu. Elle est constituée en cas de vente, avant leur échéance de remboursement, de valeurs évaluées conformément à l'article R332-19 du Code des assurances (à l'exception des obligations à taux variable).

Cette réserve a été mouvementée au cours de l'exercice 2014 des ventes réalisées nettes d'impôt sur les sociétés. Son montant au 31 décembre 2014 est de 3.567 millions d'euros contre 1 526 million d'euros au 31 décembre 2013









# LA MARGE DE SOLVABILITÉ

**RAPPORT DE GESTION** 

Au 31 décembre 2014, sa composition et son évolution sont les suivantes :

En milliers d'euros	2012	2013	2014
Marges à constituer par rapport aux primes	13 736	13 635	15 654
Marges à constituer par rapport aux sinistres	13 535	14 546	14 578
Marges à constituer (a)	14 247	14 546	15 654
Fonds propres corrigés (b) - Marge constituée	37 821	40 407	45 401
- dont droits d'adhésion de l'année	1 608	1 453	1 688
- dont affectation du résultat de l'année précédente	- 6 026	310	318
- dont résultat de l'année	310	318	1 493
Plus values latentes (c)	14 539	13 590	18 857
Total éléments constitutifs du ratio économique (d=b+c)	52 360	53 997	64 258
Ratio comptable (b/a)	2,65	2,78	2,90
Ratio économique (d/a)	3,68	3,71	4,10

La marge à constituer est en augmentation par rapport à celle de fin 2014 de 7,6 %. Les fonds propres augmentent de 12,4 % grâce aux droits d'adhésion des nouveaux sociétaires. Dans ce contexte, le ratio comptable calculé sur les fonds propres corrigés passe de 2,78 à 2,90.

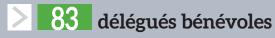
Les éléments constitutifs du ratio économique comprennent, en plus des fonds propres, les plus-values latentes des placements financiers. Les éléments constitutifs de la marge économique sont en augmentation de 18,6 %. Le ratio économique passe de 3,71 à 4,10. La marge de solvabilité constituée est satisfaisante car elle correspond à un peu plus de 4 fois le minimum réglementaire.

# LES ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est à signaler.







Sociétaires mandatés par le Conseil d'administration, et relais sur le terrain des orientations stratégiques, les délégués bénévoles sont répartis dans 54 délégations, dont 14 délégations nomades.





# 2 - LES PERSPECTIVES

2015 est une année de relance de l'action commerciale auprès de tous les conducteurs de 2 et 3-roues à moteur, après un exercice 2014 qui a vu la Mutuelle marquer le pas en termes d'activité.

Il s'agit de convaincre les motards et les scootéristes de la qualité et de la justesse de nos offres d'assurances, de les convaincre de rejoindre notre projet.

Par souci de cohérence et dans la stricte continuité des choix initiés dès 2013, quant aux résultats attendus sur les équilibres techniques avec l'évolution de certains critères de tarification, pour 2015, le Conseil d'administration a décidé de prolonger la démarche tarifaire, dont l'objectif s'affirme triple pour la Mutuelle: améliorer les équilibres techniques, poursuivre sa politique qui consiste à ne pas augmenter les tarifs assurance 2-roues permettant de préserver le pouvoir d'achat des sociétaires et accompagner la stratégie de relance commerciale.

Ainsi, tous les travaux réalisés au second semestre 2014 par le Conseil de direction ont conduit à l'élaboration d'un business plan pluriannuel ayant vocation à être, pour l'ensemble de l'entreprise et dès 2015, la « feuille de route» du plan stratégique triennal de relance commerciale.

S'il s'agit, avant tout, d'un outil d'aide à la décision de la Direction générale pour atteindre l'objectif, ce plan d'actions concrètes permet, aussi, de donner de la visibilité et du sens aux acteurs de la Mutuelle sur le chemin à parcourir pour réaliser la stratégie.

Directement lié à la stratégie de développement de notre Mutuelle qui ambitionne le doublement de ses parts de marché sur le secteur d'assurances des 2 et 3 roues à moteur sur dix ans, le business plan commercial contextualise et donne des jalons à l'évolution de notre modèle commercial, ainsi qu'au déploiement sur le terrain de notre stratégie de distribution multicanal

Ce déploiement repose, plus que jamais, sur le lien direct et la qualité de la relation de la Mutuelle avec ses sociétaires.

Enfin, dans ce cadre et pour atteindre la cible des 13 % de parts de marché de l'assurance des 2 et 3-roues à moteur (particuliers et professionnels), que nous visons à l'horizon 2024, la mise en œuvre opérationnelle au second semestre 2015 de l'approche « AMDM Pro » représente un levier d'activités commerciales indispensables dans la réalisation de la stratégie de développement définie.



288 au siège et 124 en région.















# 3 - LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

La Mutuelle a entrepris depuis plusieurs années, différentes actions qui relèvent de la RSE. Elle a également signé la charte AFA (Association Française de l'Assurance) qui réunit le GEMA (Groupement des Entreprises Mutuelles de l'Assurance) et la FFSA (Fédération Française des Sociétés d'Assurance) et contribue à la réalisation des indicateurs annuels RSE de l'AFA.

En 2012, la Mutuelle a concrétisé les actions RSE en constituant un groupe de travail avec des représentants de différents services dans l'objectif de réaliser un rapport RSE. Ce groupe de travail a défini la démarche RSE de la Mutuelle en adoptant une définition approuvée par la Direction Générale :

La Mutuelle agit en faveur d'une économie sociale et solidaire. Dans le cadre de la charte AFA/GEM, elle développe une politique de responsabilité sociale et met en œuvre des actions au bénéfice de ses parties prenantes, tant en termes de gouvernance que de produits/ services et de pratiques internes.

Prenant pour base les trois piliers environnementaux, sociaux et économiques du développement durable et la charte de développement durable de l'assurance, adoptée en 2009 par le GEMA et la FFSA, elle s'engage autour des 5 objectifs de la charte :

- 1. Être acteur responsable du développement durable ;
- 2. Contribuer à la lutte contre le changement climatique et ses conséquences, et à la préservation de l'environnement;
- 3. Accompagner le développement économique, participer à la réduction des vulnérabilités sociales et contribuer à une protection sociale durable;
- 4. Favoriser une politique d'investissements responsables ;
- 5. Développer le fonctionnement des acteurs dans un cadre environnemental et social responsable.

La Mutuelle traduit ses engagements et s'appuie sur ses valeurs mutualistes pour définir sa politique RSE en 5 grands domaines :

- Le domaine Gouvernance.
- Le domaine Environnemental
- Le domaine Métier/Service.
- Le domaine Social /Politique sociale.
- Le domaine Social/Contribution-mécénat





DOMAINE	THÈME	INDICATEUR	RÉSULTATS 31/12/2013	RÉSULTATS 31/12/2014
DOMAINE ENVIRONNEMENTAL				
Déplacements professionnels	Total déplacements Pros en km	Total déplacements Professionnels en km	2081854	1885428
	Total CO <sub>2</sub> Déplacements Pros	Total déplacements professionnels en émission kg eq ${ m CO_2}$	147 466	118051
Espace de travail	Fluide	Consommation d'eau/ETP au Siège	7648	7642
	Energie	Consommation d'électricité en kWh/ETP au Siège	4379	3677
Gestion documentaire	Danisu	Consommation feuilles en papier A4/ETP	3901	3913
Gestion documentaire	Papier	(papier norme PEFTC)	3901	3913
	Recyclage papier	Déclaration/Contribution Ecofolio en kg	22418	
	Imprimés	% d'imprimés écolabélisés	77 %	78 %
		% d'enveloppes recylcées	97 %	
	Affranchissement Lettre Verte	% d'affranchissement en tarif Lettre Verte	43 %	42 %
DOMAINE MÉTIERS/SERVICES				
Finance	Investissement Socialement Responsable	% ISR/Placements financiers	90 %	86 %
		dont % de placements obligatoires	90 %	84 %
		OPCVM convertibles	100 %	100 %
		OPCVM actions	80 %	80 %
		OPCVM monétaires	99 %	100 %
		note ISR obtenue par notre portefeuille sous mandat	3.08	3.15
Assurance				
Solidarité	SAVE aide aux victimes	nombre de prestations et services délivrés	126	171
Solidante	Inspections	nombre de victimes	66	91
Prévention	Label Jeune		1833	2181
	Chèque Emploi Solidarité		2056	
Services sociétaire	Accompagnement des sociétaires en difficulté financière	nombre de sociétaires concernés	1021	881
Qualité			92 %	
	Nombre de gestes solidaires		45	43







DOMAINE	THÈME	INDICATEUR	RÉSULTATS 31/12/2013	RÉSULTATS 31/12/2014
DOMAINE SOCIAL/POLITIQUE SOCIALE				
Diversité	Handicap	Accompagnement et formation à la question du handicap en heures	811	749
Egalité professionnelle	Accès à la formation	Nombre de bénéficiaires par catégorie	50 % employés / 64 % cadres	- '
		Nombre de bénéficiaires par genres	56 % de femmes / 53 % d'hommes	50 % de femmes / 49 % d'hommes
Salaire	Rémunération	Salaire moyen par catégorie	cadres 46 380 €/employés 27 068 €	cadres 47 089 / employés 27 342
		Salaire moyen par genre en %	cadres femmes -5,31 % employés femmes -1,51 %	
	Rémunération en faveur de l'équité	Coefficient entre le salaire le plus grand et le plus petit	7.64	5.99
Vie professionnelle et personnelle	Accès temps partiel choisi	Nombre de demandes	38	44
Sociétal	Politique de recrutement	Ratio sur effectif global	4,08%	4,38 %
DOMAINE SOCIAL/ PARTENARIAT-CONTRIBUTION-MÉCÉNAT				
Partenariat : prévention / sécurité		Total en euros	1 015 148	908 289
GOUVERNANCE ET VIE MUTUALISTE				
Vie mutualiste	Assemblée Générale	Nombre d'élus à l'AG Nombre de présents à l'AG	299 293	
		Nomble de presents a IAO	270	273
Délégués Bénévoles		Nombre d'actifs	87	83
Conseil d'administration	Réunions CA	Taux de présence des administrateurs	92%	88 %
Espace de rencontre	Rencontres sociétaires	Nombre de participants	397	408



# 4 - LES INFORMATIONS EN MATIÈRE **DE GOUVERNANCE**

L'entreprise est gouvernée selon ses statuts, portés à la connaissance de chaque sociétaire. Les administrateurs au sein du Conseil d'administration se conforment, pour exercer leurs mandats, au Code de déontologie des Mutuelles du GEMA (Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurance), organisme professionnel qui rassemble les entreprises à caractère mutualiste régies par le Code des assurances.

Les pouvoirs qui ne relèvent pas de l'autorité de l'Assemblée Générale des sociétaires, constituée en 2014 de 293 représentants élus lors de la réunion de 50 Assemblées Régionales, sont confiés à un Conseil d'administration composé de 15 membres dont deux sont élus par le personnel de l'entreprise. Le Conseil d'administration délègue au Présidentdirecteur général les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de l'entreprise. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les statuts et le Code des assurances à l'Assemblée Générale et au Conseil d'administration

En 2014, le Conseil d'administration s'est réuni au cours de 11 séances et le taux de présence des administrateurs a été de 88%. Sept administrateurs ont suivi au moins un parcours de formation.

Le Comité d'audit s'est réuni au cours de quatre séances et a procédé, lors de ces séances, aux interviews du Président-directeur général, du Secrétaire général, de l'Auditeur interne, du Responsable du Département Finances, du Responsable Marketing, du Responsable du Service Etudes et Développement Technique, du Directeur des Systèmes d'Information, de l'Expert Comptable et du Commissaire aux Comptes. Il a rendu compte de ses travaux au Conseil d'administration après chaque séance.

Le coût des rémunérations et frais alloués au mandataire social et aux mandataires mutualistes (administrateurs et délégués bénévoles) s'est élevé à 507 k€. Les jetons de présence, recus au titre des mandats dépendant de la fonction de mandataire social, ont été entièrement versés à la Mutuelle.

Le Conseil d'administration a nommé des délégués, mandataires mutualistes lesquels ont mis en œuvre en direction des sociétaires les rencontres sociétaires. Ce dispositif s'inscrit dans le contexte de l'animation de la vie mutualiste pour permettre aux nouveaux sociétaires de connaître et comprendre l'esprit de la Mutuelle, son mode de gouvernance et ses valeurs. Ces rencontres s'ouvrent aussi à tous les sociétaires et permettent d'affiner les connaissances de ceux-ci sur le fonctionnement de la Mutuelle et de son environnement, et de susciter leur curiosité pour leur donner envie de participer aux Assemblées Régionales ou de s'investir sur un mandat de représentation tant à l'Assemblée Générale qu'aux Commissions sinistres

Les délégués favorisent la relation avec l'environnement du 2-roues et déploient une activité de réflexion et de relais d'informations auprès des antennes FFMC locales. Cela entretient la dynamique du réseau social motard qui alimente la réflexion de la Mutuelle sur la pratique du 2-roues et sert aux sociétaires dans leur quotidien d'utilisateurs. Ils développent aussi des activités d'information pour promouvoir les actions relatives à la pratique du 2-roues à moteur auprès des motocistes, moto-écoles ou encore auprès des jeunes dans les collèges.











# RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- ► Rapport général
- ► Rapport spécial
- ► Rapport spécial sur les conventions règlementées



# RAPPORTS DES COMMISSAIRES **AUX COMPTES**



# RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux sociétaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la Société ASSURANCE MUTUELLE DES MOTARDS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations
- Les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

# I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société d'assurance mutuelle à la fin de cet exercice.

# II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

# Règles et principes comptables

La note 1 « Principes et modes d'évaluation retenus » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs incorporels, placements, valeurs mobilières ainsi qu'aux créances et autres actifs.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

# Estimations comptables

Votre Société constitue des provisions techniques, telles que décrites dans la note 118 de l'annexe

Nos travaux ont consisté, notamment, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la Mutuelle, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



# RAPPORTS **DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**







# III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels

Ajaccio et Marseille, le 7 mai 2015

Les commissaires aux comptes KPMG Audit FS II Joëlle BOUCHARD Actionnaire

SARL COREVAL Alain PERRET Associé





# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE

souscrits par les administrateurs visés par l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux sociétaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société d'assurance mutuelle Assurance Mutuelle des Motards, nous devons vous présenter, en application de l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le président de votre Conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance, en indiquant ceux qui ont été souscrits à des conditions préférentielles par rapport à celles pratiquées pour les autres sociétaires.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles dont nous avons été informés. Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la prise de connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée et la mise en œuvre de diligences destinées à analyser les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles en rapprochant les informations fournies des documents de base dont elles sont issues.

Les administrateurs et les dirigeants salariés souscrivent auprès de la Mutuelle leurs contrats d'assurance aux mêmes conditions préférentielles que l'ensemble des salariés et des mandataires mutualistes de la Mutuelle à savoir : une cotisation réduite de 30 % sur les contrats 2-roues

Marseille, le 7 mai 2015

Les commissaires aux comptes KPMG Audit FS II Joëlle BOUCHARD Actionnaire

SARL COREVAL Alain PERRET Associé





# RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Sociétaires.

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société d'assurance mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 322-57 du Code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues



# CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

# Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article R. 322-57 du Code de commerce.

# Conventions non autorisées préalablement

En application de l'article 30 des statuts de votre société d'assurance mutuelle et de l'article R. 322-57 du Code des Assurances, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

### Avec S.A.R.L. les Éditions de la F.F.M.C.

• Personne concernée :

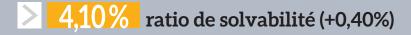
L'Assurance Mutuelle des Motards, associée à 50 % de la S.A.R.L. Les Editions F.F.M.C, représentée par Monsieur Patrick Jacquot.

# Convention d'édition de la publication « COMMUTERS »

• Nature et objet :

L'Assurance Mutuelle des Motards a souhaité publier et diffuser à l'ensemble de ses sociétaires une publication nommée « COMMUTERS » afin d'informer efficacement ces derniers

Elle a confié aux Éditions de la F.F.M.C., dans le cadre de la convention d'édition signée le 30 juillet 2013, la réalisation rédactionnelle et les travaux de graphisme, d'impression, de façonnage, de routage, d'achat des fournitures et d'affranchissement des envois, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.





la Mutuelle couvre plus de 4 fois son risque. **Indicateur en progression de 0,40 % par rapport à 2013.** 

Avec une marge de solvabilité à 4,10 % à fin 2014,



# RAPPORTS **DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**







# Modalités :

Au titre de l'exercice 2014, les Éditions F.F.M.C. ont facturé à votre société d'assurance mutuelle une prestation d'un montant de 653 366 €.

# Convention de mandat non exclusif relative à la gestion des abonnements à la revue « Moto Magazine »

# • Nature et objet :

Dans le cadre de la convention de mandat, signée le 13 mai 2004, entre les Éditions de la F.F.M.C. et l'Assurance Mutuelle des Motards, les Éditions F.F.M.C. ont confié un mandat non exclusif à l'Assurance Mutuelle des Motards pour proposer à la souscription et conclure en son nom et pour son compte, les abonnements à la revue périodique « Moto Magazine ».

En outre, l'Assurance Mutuelle des Motards percevra pour le compte des Editions de la F.F.M.C. le paiement des abonnements souscrits par les abonnés avec lesquels elle contractera pour compte et, reversera chaque mois, par virement, le montant des abonnements perçus au cours du mois précédent.

Cette mission est rémunérée à hauteur de 5 % du montant TTC de chaque abonnement recueilli. Cette convention a été conclue pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction

# • Modalités :

Au 31 décembre 2014, le solde du compte courant des Éditions de la F.F.M.C. relatif aux flux des abonnements encaissés, déduction faite des reversements, présente un solde débiteur de 12.355 €.

Les flux de l'exercice sont les suivants :

Solde au 1er janvier 2014 1 017 €. Abonnements + 1348627€ Règlements - 1362000€

Solde au 31 décembre 2014 12 355 €

L'Assurance Mutuelle des Motards a été rémunérée à hauteur des 5 % par abonnement TTC soit un montant de 57 228 HT €., soit 68 673 €. TTC.

# Avec la Fédération Française des Motards en Colère - F.F.M.C. Nationale

# • Personne concernée :

Monsieur Patrick Jacquot, Président-directeur général de l'Assurance Mutuelle des Motards et membre de la FFM C

# Cotisation annuelle à la F.F.M.C.

# • Nature et obiet :

L'Assurance Mutuelle des Motards est adhérente de la EEM C.

Dans sa séance du 1er novembre 2008, votre Conseil d'administration a autorisé la signature du Protocole d'accord fixant les modalités de calcul et de règlement de la cotisation annuelle versée à la FFMC

La cotisation annuelle est calculée sur la base du chiffre d'affaires de l'exercice. Cette cotisation est calculée en appliquant le taux de cotisation correspondant au niveau de tranche dans lequel se situe le chiffre d'affaires.

Cette convention a été conclue pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction.

# Modalités :

Au titre de l'exercice 2014, le pourcentage de cotisation retenu est de 0.17 %. Ainsi, le montant de la cotisation s'élève à 158 619 €.

### Avec la SAS Le Courtier du Motard

# • Personne concernée :

Madame Françoise Valigny, Secrétaire général de l'Assurance Mutuelle des Motards et Présidente de la S.A.S. Le Courtier du Motard, société de courtage détenue à 100 % par l'Assurance Mutuelle des Motards

# RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



# Convention de rémunération de courtage

# • Nature et obiet :

Dans le cadre de l'avenant n° 6 à la convention initiale du 25 février 2010 l'Assurance Mutuelle des Motards verse, à la S.A.S. Le Courtier du Motard, une commission de :

- 16 % des primes émises, nettes de remboursement, pour chaque contrat souscrit ou renouvelé, distribués par le réseau de partenaires intermédiaires en assurance de la SAS Le Courtier du Motard. La prime émise HT s'entend hors garantie Jurimotard et Save;
- 11 % des primes émises, nettes de remboursement et de droits d'adhésion, pour chaque contrat souscrit ou renouvelé, apportés par l'intermédiaire du partenaire AGPM et souscrits par les sociétaires AGPM;
- 6 % des primes émises, nettes de remboursement et de droits d'adhésion, pour chaque contrat outre-mer souscrit ou renouvelé, apportés par l'intermédiaire du partenaire AGPM.

La convention initiale se renouvelle annuellement par tacite reconduction. L'avenant n° 6 a été signé le 1er janvier 2014.

# • Modalités :

Au titre de l'exercice 2014, le total des commissions versées par votre société d'assurance mutuelle s'est élevé à 1 575 581€.

# Prestations de service relatives à la mise à disposition de moyens

# • Nature et objet :

Dans sa séance du 24 octobre 2009, votre Conseil d'administration a approuvé une convention de prestations de service relative à la mise à disposition de moyens. L'annexe 1 fixe pour l'année 2014 les modalités de facturation.

Les prestations rémunérées forfaitairement concernent :

- La mise à disposition de locaux pour un montant de 3 000 €
- La mise à disposition de personnel pour un montant de 126 657 €
- La tenue de comptabilité générale pour un montant de 12 000 €
- L'informatique pour un montant de 6 500 €.

Les prestations rémunérées aux frais réels concernent :

- La téléphonie. La provision annuelle est estimée à 2 950 €
- L'affranchissement. La provision annuelle est estimée à 1 500 €.

Une régularisation sera faite en fin d'année en fonction des coûts réellement constatés. Des prestations à la demande pourront être réalisées en cas de demandes particulières.

### Modalités :

Au titre de l'exercice 2014, ces prestations se sont élevées à €. 153 288. La reconduction à l'identique de l'ensemble de ces conventions, n'a pas été autorisée formellement par votre Conseil d'administration.

# CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R 322-57 du Code des Assurances, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

# Avec S.A.R.L. les Éditions de la F.F.M.C.

Affichage publicitaire dans le local dénommé « Motothèque » situé sur le Circuit Carole à Tremblay (93) France

# • Nature et objet :

Dans le cadre de la convention Motothèque du Circuit Carole, il a été convenu que l'Assurance Mutuelle des Motards dispose d'un espace d'information et d'affichage publicitaire dans le local situé sur le Circuit Carole à Tremblay en France (93) appartenant aux Éditions F.F.M.C.



# **RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**







Cet accord a été signé le 2 janvier 2013 pour une durée de 3 ans.

# Modalités :

Le montant annuel de la redevance relative à l'affichage publicitaire permanent s'élève à 30 740 € TTC.

# Avec la SAS Le Courtier du Motard

# Convention d'avance en compte courant

# • Nature et objet :

Dans sa séance du 21 mai 2011, votre Conseil d'administration a approuvé la signature d'une convention d'avance en compte courant dont le montant ne pourra pas excéder la somme de 150 000 €.

Cette avance est rémunérée sur la base de 80% du T4M.

Cette convention, signée le 1er juillet 2010, est prévue pour une durée de 5 ans. Cette avance pourra être renouvelée pour une durée supplémentaire de 5 ans par tacite reconduction.

# • Modalités :

Au 31 décembre 2014, le compte courant présente un solde débiteur de 32 693 € en faveur de l'Assurance Mutuelle des Motards et aucune rémunération n'a été facturée

Marseille. le 7 mai 2015

Les commissaires aux comptes KPMG Audit FS II Joëlle Bouchard Actionnaire

SARL COREVAL Alain PERRET Associé









États comptables















# I - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique de l'exercice empêchant la comparaison des postes du bilan et du compte de résultat d'un exercice sur l'autre n'est à signaler.

# **II - INFORMATIONS SUR LES CHOIX DES MÉTHODES UTILISÉES**

# PRINCIPES ET MODES D'ÉVALUATION RETENUS

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis dans le Code des assurances et lorsque ledit code ne le prévoit pas, ceux appliqués par le plan comptable général.

# Postes du bilan

# Actifs incorporels

Ce poste comprend le droit au bail versé sur les locaux de certaines agences et les logiciels. Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 5 ans.

# Placements immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction, d'amélioration (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits).

À compter de l'exercice 2006, 100 % des immeubles sont amortis selon la méthode prospective des composants (dont les durées d'amortissement s'échelonnent de 15 à 40 ans).

L'application de cette méthode au titre de l'exercice 2014 a fait l'objet d'une dotation nette aux amortissements dérogatoires de 60 k€.

La valeur de réalisation des immeubles qui figure dans l'état des placements, est déterminée à partir d'expertises quinquennales. La dernière expertise quinquennale a été effectuée en 2010 et mise à jour en 2014.

# Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés si leur valeur d'usage est inférieure.

# Valeurs mobilières

Le portefeuille de valeurs mobilières est composé de valeurs « amortissables » et « non amortissables » telles que définies aux articles R 332-19 et R 332-20 du Code des assurances. Elles sont inscrites au bilan à leur prix d'achat à la date d'acquisition. Le prix d'achat s'entend hors intérêts courus.

À la date de clôture, les valeurs « non amortissables » (sicav et F.C.P.) sont évaluées sur la base de leur valeur de réalisation au sens de l'article R 332-20-1. Une comparaison entre valeur de réalisation et valeur d'achat est effectuée de manière globale et non pas ligne à ligne, sauf si certaines valeurs sont en situation de moins-value latente « à caractère durable » à la date de clôture

Ainsi une provision pour dépréciation durable peut être constituée dans les cas suivants.

- il existait une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté
- le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté;
- des indices objectifs permettent de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Au 31 décembre 2014, le portefeuille de valeurs « non amortissables » était en plus-values latentes pour un montant de 5 361 k€, et il n'existait pas de titres présentant des moinsvalues à caractère durable.

Ce portefeuille figurait à l'actif du bilan pour une valeur nette comptable de 58 582 k€. Quant aux valeurs « amortissables » (obligations et sicav d'obligations), conformément à l'article R 332-19 du Code des assurances, le prix d'achat du titre est rapproché ligne à ligne de sa valeur de remboursement. La différence entre ces deux valeurs est amortie sur la durée de vie résiduelle du titre et portée en charge ou en produit. Elle est appelée « correction de valeur ».

La valeur nette du titre (valeur d'achat nette de correction de valeur) est ensuite comparée à sa valeur de réalisation à la date de clôture. Au 31 décembre 2014, le portefeuille de « valeurs amortissables » dégageait des plus-values latentes pour 10 294 k€.

# Créances nées d'opérations d'assurance directe

Ce poste comprend essentiellement les comptes des « sociétaires débiteurs » et des « sociétaires en contentieux ».

De ces montants viennent se déduire les provisions qui y sont rattachées, à savoir : les provisions pour primes à annuler et primes contentieuses.

Les provisions pour primes à annuler sont destinées à faire face aux annulations probables à intervenir après l'inventaire sur les primes émises et non encaissées. Le taux de provision tient compte de l'ancienneté de l'arriéré.

Les provisions pour primes contentieuses couvrent les risques de non recouvrement sur les créances pour lesquelles une procédure contentieuse est en cours. Le taux de provision retenu correspond au pourcentage des créances en contentieux non encaissées.



Au 31 décembre, le portefeuille de la mutuelle comptait 305 246 contrats, dont 254 522 en moto et 17 563 en cyclo.



# Autres actifs

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

Agencements et installations: 10 ans
Matériel de transport: 3 à 5 ans
Matériel de bureau: 4 à 6 ans

• Mobilier : 5 à 10 ans

Un amortissement dégressif sur 3 ans est pratiqué sur le matériel informatique, selon les taux de droit commun.

# Comptes de régularisation actif

Il s'agit essentiellement de frais techniques et non techniques engagés sur l'exercice 2014 et rattachables aux exercices suivants.

Ils se décomposent comme suit:

# • Frais d'acquisition à reporter

Ils correspondent à la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charge de l'exercice. Ils sont déterminés en appliquant le rapport des « cotisations émises non acquises » sur les « cotisations émises » au total des frais d'acquisition de l'exercice.

Au 31 décembre 2014 la totalité des cotisations sont émises jusqu'à la date d'échéance des contrats (31 mars 2015).

Ce rapport passe ainsi de 25,14 % au 31 décembre 2013 à 25,30 % au 31 décembre 2014.

• Différence sur les prix de remboursement - actif

Il s'agit de la différence entre la valeur de remboursement et la valeur d'achat des titres « amortissables », lorsque la valeur de remboursement est supérieure. Cette différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres, comme indiqué au paragraphe « 1-1-4 ». Lorsque la valeur de remboursement est inférieure à la valeur d'achat, cette différence est enregistrée au passif.







• Charges constatées d'avance

Ce sont essentiellement les frais de publicité, achats de fournitures, abonnements et autres frais généraux engagés sur l'exercice 2014 et relatifs à l'exercice suivant.

# Provisions techniques

Ces provisions sont destinées à permettre le règlement intégral des engagements pris envers les assurés, les bénéficiaires de contrats et les victimes de sinistres. La part des provisions à la charge des réassureurs figure à l'actif.

• Provisions pour cotisations non acquises et risques en cours

La provision pour cotisations non acquises est destinée à constater la part des cotisations se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de cotisation. Elle est calculée au prorata temporis contrat par contrat. Comme évoqué au paragraphe sur les frais d'acquisition à reporter, la totalité des cotisations sont émises jusqu'à la date d'échéance des contrats.

La provision pour risques en cours, classée au bilan en « Autres provisions techniques », est destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période s'écoulant entre la date de l'inventaire et la date de la première échéance de cotisation pouvant donner lieu à révision de la cotisation par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour cotisations non acquises. Cette provision est régie par l'article A 331-17 du Code des assurances.

Elle se calcule, contrat par contrat ou par des méthodes statistiques, séparément pour chacune des catégories définies à l'article A.344-2 du Code des assurances, sur la base de l'exercice écoulé et de l'exercice précédent comme suit :

Charges totales (sinistres + administration + autres charges techniques)

cotisations acquises

L'écart constaté par rapport à 100 % est appliqué au montant des provisions pour cotisations non acquises.

Les 5 catégories retenues pour la Mutuelle, selon la réglementation, sont la RC Auto, la dommage Auto, la dommage aux biens, les catastrophes naturelles et l'assistance.

Le montant de la provision constituée au 31/12/2014 est de 3 221 k€, soit une reprise de provision de 340 k€ sur l'exercice 2014.

• Provisions pour sinistres à payer

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

Les risques RC matériel, défense recours, dommages collisions et tous dommages sont déterminés d'après la méthode des coûts moyens. Il s'agit d'une méthode statistique, qui repose sur l'historique des coûts terminés.

Tous les autres risques sont évalués dossier par dossier en frais et principal.

Les provisions pour sinistres comprennent, également :

- des provisions pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire) déterminées en fonction de l'analyse du passé et des sinistres 2014 connus au 31 ianvier 2015.
- une provision pour frais de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens y compris les frais internes.

Ce calcul des frais de gestion à venir est effectué par type de risques, à partir d'un nombre d'opérations et d'un coût moyen par opération. Cette méthode tient compte de l'avancement de la gestion d'un dossier sinistre au delà du seul règlement.

Au 31 décembre 2014, la provision pour frais de gestion sinistres représente 3,95 % de la provision pour sinistres à payer.



# • Prévisions de recours

C'est la provision relative au montant des recours que la Mutuelle estime pouvoir encaisser. Pour les risques évalués au coût moyen, les coûts étaient déterminés nets de recours encaissés et ne nécessitaient donc pas la constitution d'une provision complémentaire jusqu'à l'exercice de survenance 2009. À compter de l'exercice de survenance 2010, les prévisions de recours à encaisser des risques en coût moyen ont été provisionnées de manière dissociée des provisions de règlements. Le montant de la provision au 31/12/2014 est de 5 317 k€ contre 3 296 k€ au 31/12/2013.

Le montant des recours à encaisser concerne les avances sur recours matériel et les avances sur recours corporel dans le cadre de la convention IRCA. Le montant de la provision des avances corporelles nette d'abandons de recours au 31/12/2014 est de 5 146 k€ contre 5 440 k€ au 31/12/2013

Le montant de la provision des avances matérielles nette d'abandons de recours au 31/12/2014 est de 1 206 k€ contre 1 318 k€ au 31/12/2013.

Au 31/12/2014, une provision sur abandon de recours sur avances futures a été effectuée.

Cette provision a pour objectif de compléter la provision pour avances sur recours à annuler et la provision pour tardifs sur abandon de recours en provisionnant les abandons futures sur les avances non encore réalisées.

Le montant de cette provision au 31/12/2014 est de 1 877 k€

# • Autres provisions techniques

Cette rubrique comprend la provision pour risques en cours (décrite précédemment), les provisions mathématiques des rentes et la provision pour risques d'exigibilité.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge. Elles ont été calculées conformément aux règles fixées par les articles A 331-10 à A 331-12.

La provision pour risques d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R.332-20 se trouvent en situation de moins-value latente nette globale. Cette moins-value latente nette globale est calculée conformément à l'article R331-5-1 du Code des assurances et doit faire l'objet (a minima) d'une provision pour risque d'exigibilité étalée sur trois ans. Au 31 décembre 2014, compte tenu de l'existence de plus-values latentes, cette provision n'a pas été constituée.

# Compte de résultat

# Produits financiers: règle d'allocation

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en 2 parties : les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques et qui figurent dans le cadre opérations « techniques » et ceux issus des capitaux propres et qui sont placés dans la partie opérations « non techniques ».

Les produits nets des placements ont été enregistrés dans le compte non technique au cours de l'exercice

À la clôture de l'exercice, la quote-part des placements transférée au compte technique a été calculée comme suit :

Produits nets des placements x Provisions techniques nettes de réassurance

Prov. techn. nettes de réass. + capitaux propres

Soit 3 881 k€ au 31 décembre 2014 et 4 161 k€ au 31 décembre 2013

# Les charges

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

• affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination:





### **ANNEXE 1**





• pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, la Mutuelle utilise des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables.

#### Consolidation

La Mutuelle dépasse les seuils légaux pour établir des comptes consolidés.

La Mutuelle dispose de deux filiales rentrant dans son périmètre de consolidation : les Editions de la F.F.M.C. et la S.A.S.U Le Courtier du Motard.

La taille de celles-ci et leur volume de fonds propres ne justifient pas la mise en œuvre d'une consolidation pour améliorer l'information financière.

D'après les derniers états financiers communiqués (au 31 décembre 2013), les principaux chiffres des Editions de la F.F.M.C. sont les suivants :

 chiffre d'affaires : 5 504 résultat comptable : 94 situation nette 600

La S.A.S.U Le Courtier du Motard a démarré son activité au 1er septembre 2009.

D'après ses états financiers au 31 décembre 2014, les principaux chiffres sont les suivants :

 chiffre d'affaires : 1 576 résultat comptable : 63 situation nette 31

À compter de l'exercice 2010, cette société fait l'objet d'une intégration fiscale avec la Mutuelle.

### DÉROGATIONS AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX DU PLAN COMPTABLE

Il n'a été fait aucune dérogation aux principes généraux du plan comptable.

## CHANGEMENTS DE MÉTHODES OU DE PRÉSENTATION

Il n'a pas été effectué aucun changement de méthode ou de présentation.

## III - NOTES SUR LES POSTES DU BILAN ET DU HORS BILAN

#### **FONDS PROPRES**

#### Fonds d'établissement

Tel que fixé par les statuts, le fonds d'établissement de la Mutuelle s'élève à 10 000 k€, suite à une augmentation de 7 000 k€ par prélèvement sur fonds de développement, décidée en AGE du 4 juin 2006.

## Fonds de développement

Le fonds de développement est une réserve spéciale, qui comprend le complément de fonds recueilli au-delà du fonds d'établissement lors de la constitution de la Mutuelle. Elle est alimentée, en outre, par les droits d'adhésion prévus à l'article 6 des Statuts.

Les mouvements du fonds de développement au cours de l'exercice se décomposent comme suit :

Solde au 31 décembre 2013 : 34 485 Droits d'adhésion nets de taxes 1688 Solde au 31 décembre 2014 : 36 173

## Réserve de capitalisation

Selon le Code des assurances, la réserve de capitalisation est une « réserve destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu »

Cette réserve est constituée lors des sorties (vente ou conversion), réalisées avant leur échéance, des valeurs mobilières réglementées.

Cette réserve est taxée à l'impôt sur les sociétés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Elle a donné lieu d'une part, à l'acquittement d'une exit taxe de 10 % assise sur son montant au 31 décembre 2009. Cette exit taxe a été portée en diminution du fonds de développement.

#### **ANNEXE 1**

D'autre part, depuis 2010 les variations de cette réserve ont été enregistrées nettes de l'impact de l'impôt sur les sociétés.

Au 31/12/2012, une contribution complémentaire de 7 % a été instaurée par la loi de finances 2013. Cette taxe complémentaire à l'exit taxe est assise sur le montant de la réserve de capitalisation au 31 décembre 2009. Cette taxe d'un montant de 11 k€ a été prélevée par diminution du fonds de développement.

Le solde de cette réserve s'élève à 3 567 k€ au 31 décembre 2014 contre 1 526 k€ au 31 décembre 2013. Cette réserve a augmenté de 2 041 k€ au titre de l'exercice 2014.

### Report à nouveau

Selon décision de l'Assemblée Générale annuelle, le résultat 2013, soit un bénéfice de 319 k€, a été affecté au report à nouveau déficitaire.

#### Droits d'adhésion

La loi de finances exonère les droits d'adhésion 2010 d'impôt sociétés dans une limite qui n'est pas atteinte par la Mutuelle. Ce principe permet l'enregistrement direct des droits d'adhésion perçus en fonds de développement.



#### LE HORS BILAN

#### Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Les engagements de l'Assurance Mutuelle Des Motards en matière d'indemnités de départ à la retraite ont été chiffrés pour la première fois au 31 décembre 2004. Les engagements cumulés et actualisés au 31 décembre 2014 s'élèvent à 554 495 k€.

#### Engagements en matière de D.I.F. (Droit Individuel à la Formation)

Les engagements de l'Assurance Mutuelle Des Motards en matière de D.I.F. s'élèvent à 923 k€ au 31 décembre 2014

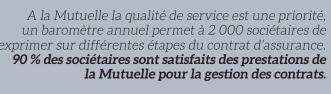
## Avals, cautions et garanties données

Le montant des avals, cautions et garanties donnés par l'Assurance Mutuelle Des Motards s'élève à 1 032 k€ au 31 décembre 2014





s'exprimer sur différentes étapes du contrat d'assurance.















# **ANNEXE 2**

États réglementaires







BIL	Λ	NΤ	Λ.	$\sim$ 7	
DIL	А	IA	A	L.	ш

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
	01/12/2011	01, 12, 2010
Actifs incorporels	434	203
Placements	170 723	163 827
- Terrains et construction	5 393	5 841
- Prêts et titres de participation	1 407	1 425
- Valeurs mobilières	163 772	156 313
- Créances pour dépôts en espèces - acceptation	152	248
Part des réassureurs dans les provisions techniques	56 688	57 128
- Provisions pour sinistres	56 688	57 128
Créances	13 139	9 920
- Créances nées d'opérations d'assurance directe	7 848	7 749
- Créances nées d'opérations de réassurance et acceptation	3 427	1384
- Autres créances	1864	788
<ul><li>&gt; Personnel et organismes sociaux</li><li>&gt; Etat et collectivités publiques</li><li>&gt; Fournisseurs débiteurs</li><li>&gt; Autres débiteurs</li></ul>	21 466 307 1 071	11 169 278 330
Autres actifs	1 362	- 209
- Actifs corporels d'exploitation	1 536	1 524
- Disponibilités	- 174	- 1733
Comptes de régularisation actifs	5 935	7 411
Total Actif	248 282	238 280

### **BILAN PASSIF**

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres	45 836	40 613
- Fonds d'établissement	10 000	10 000
- Fonds de développement	36 173	34 485
- Réserve de capitalisation	3 567	1 526
- Report à nouveau	- 5 398	- 5 717
- Résultat de l'exercice	1 493	319
Provisions techniques brutes	189 099	184 106
- Provisions pour cotisations non acquises	23 502	23 882
- Provisions pour sinistres	150 358	144 901
- Autres provisions techniques	15 239	15 323
Provisions pour risques et charges	944	1 797
Dettes pour dépôts espèces reçus des réassureurs	3 335	3 315
Autres dettes	8 600	7 943
- Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 417	1 510
- Dettes nées d'opérations de réassurance	34	113
- Dettes envers des établissements de crédit	0	0
- Autres dettes	7 148	6 320
<ul><li>Personnel et organismes sociaux</li><li>Etat et collectivités publiques</li><li>Fournisseurs</li><li>Autres créditeurs</li></ul>	2 519 2 911 1 198 516	1 838 2 427 1 453 603
Comptes de régularisation passif	473	506
Total Passif	248 282	238 280



## ANNEXE 2 ÉTATS RÉGLEMENTAIRES





## **BILAN TABLEAU DES ENGAGEMENTS**

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Engagements reçus	53 353	53 794
Nantissements des réassureurs	50 873	44 834

## COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON-VIE

En milliers d'euros	Brut	Cessions	Net 2014	Net 2013
Cotisations acquises	93 305	7 086	86 219	87 221
- Cotisations	92 925	7 086	85 839	87 564
- Variation des cotisations non acquises	380		380	- 343
Produits des placements alloués	3 881		3 881	4 161
Autres produits techniques	1 285		1 285	1 282
Charges des sinistres	61 150	3 336	57 814	59 104
- Prestations et frais payés	55 693	3 777	51 916	55 851
- Variation des provisions pour sinistre	5 457	- 441	5 898	3 253
Variation des autres provisions techniques	- 84		- 84	2 686
- Variation de la prov. math. des rentes	256		256	2 312
- Variation de la prov. pour risques d'exigibilité			0	
- Variation de la PREC	- 340		- 340	374
Frais d'acquisition et d'administration	29 118		29 118	27 972
- Frais d'acquisition	14 629		14 629	16 251
- Frais d'administration	14 489		14 489	11 721
- Commissions reçues des réassureurs				
Autres frais techniques	2 732		2 732	3 073
Résultat technique de l'assur. non-vie	5 555	3 750	1 805	- 170

COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE		
En milliers d'euros	2014	2013
Résultat technique de l'assurance non-vie	1805	- 170
Produits des placements	9 454	7 276
- Revenus des placements	3 709	4 234
- Autres produits des placements	878	577
- Profits provenant de la réalisation des placements	4 867	2 466
Charges des placements	4 229	1 784
- Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	659	355
- Autres charges de placements	208	171
- Pertes provenant de la réalisation des placements	3 362	1 258
Produits des placements transférés	- 3 881	- 4 161
Autres produits non techniques	11	11
Résultat exceptionnel	261	122
Intéressement, participation et abondement	981	267
Taxe boni mali	560	120
Impôts sur les bénéfices	387	588
Résultat de l'exercice	1 493	319



## ETAT C1 NON-VIE - RÉSULTATS PAR CONTRATS - FRANCE

En milliers d'euros	Automobile	Dommage aux biens particuliers	Catastrophes naturelles	Total des aff. directes	Acceptations	Total général	
	(cat. 22-23)	(cat. 24)	(cat. 27)	en France	en France		
Primes et accessoires émis	83 380		776	92 960	- 23	92 937	
Annulations et charge des ristournes	11			12		12	
Sous-total (primes nettes)	83 370		776	92 948	- 23	92 925	
Prov. primes non acquises clôture	21 088		195	23 502		23 502	
Prov. primes non acquises ouverture	21 513		217	23 882		23 882	
Sous-total (primes de l'exercice)	83 795		798	93 328	- 23	93 305	
Sinistres payés	66 075	133	107	70 769		70 786	
Versements périod. de rentes payés	473			473		473	
Recours encaissés	23 838			23 839		23 839	
Frais de gestion des sinistres	7 609		55	8 272		8 272	
Provisions pour sinistres clôture	161 406	160	206	161 875	152	162 027	
Provisions pour sinistres ouverture	153 997	367	311	154 760	248	155 008	
Prévisions de recours à enc. clôture	11 669			11 669		11 669	
Prévisions de recours à enc. ouverture	10 107			10 107		10 107	
Autres provisions techniques clôture	15 239			15 239		15 239	
Autres provisions techniques ouverture	15 323			15 323		15 323	
Sous-total (charges des prestations)	56 078	- 74	57	61 144	- 79	61 065	
Frais d'acquisition	13 122		122	14 630		14 630	
Frais admin et aut. charges tech. nets	14 294		133	15 936		15 936	
Produits des placements alloués	3 828	3	7	3 881		3 881	
Sous-total (produits financiers nets)	3 828	3	7	3 881		3 881	
Primes cédées aux réassureurs	7 086			7 086		7 086	
Part reass. dans prestations payées	3745		32	3 777		3 777	
Part reass. dans prov. tech. clôture	56 593		95	56 688		56 688	
Part reass. dans prov. tech. ouverture	56 956		173	57 129		57 129	
Sous-total (charge de la réassurance)	3 704		46	3 750		3 750	
Résultat technique	426	77	448	1749	56	1 805	



## **ANNEXE 2**ÉTATS RÉGLEMENTAIRES





## PROVISIONS TECHNIQUES Annexe 1-12 et 1-13

En milliers d'euros	Bilan 2014	Bilan 2013
Annexe 1-12		
Provision pour risques en cours	3 221	3 561
Annexe 1-13 A		
Prévision de recours à encaisser	11 669	10 107
Annexe 1-13 B (*)		
Provisions pour sinistres ouverture	155 008	148 111
Prest. payées dans l'ex. ant. à clôture	101 471	106 025
Bonis / Malis (=11-12-13)	30 328	14 575

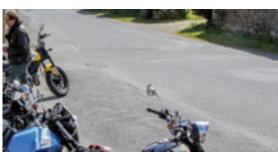
(\*) montants bruts de frais de gestion et nets de recours

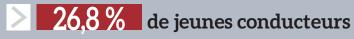
ANNEXE 1-13 C (Opérations visées au 3° de l'article L 310-1) Evolution au cours des trois derniers exercices des primes acquises et de la charge des sinistres (°)

	Année d'inventaire		Exercice de survenance						
	En milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014			
2012	Règlements	43 327	44 470	33 275					
	Provisions	13 777	32 498	34 749					
	Total des sinistres (S)	57 104	76 968	68 024					
	Primes acquises (P)	79 968	84 939	91 245					
	Pourcentage (S/P)	71,41 %	90,62 %	74,55 %					
2013	Règlements	45 388	48 274	45 577	31 739				
	Provisions	11 108	24 205	28 156	38 629				
	Total des sinistres (S)	56 496	72 479	73 734	70 368				
	Primes acquises (P)	79 968	84 939	91 245	94 211				
	Pourcentage (S/P)	70,65 %	85,33 %	80,81 %	74,69 %				
2014	Règlements	46 121	50 440	48 907	41 631	31 996			
	Provisions	7 218	21 025	23 493	20 625	48 736			
	Total des sinistres (S)	53 339	71 465	72 400	62 256	80 732			
	Primes acquises (P)	79 968	84 939	91 245	94 211	93 328			
	Pourcentage (S/P)	66,70 %	84,14 %	79,35 %	66,08 %	86,50 %			

(\*) montants bruts de frais de gestion et nets de recours







La part des jeunes de moins de 25 ans dans les affaires nouvelles est de 26,8%.





## DÉTAIL DES PLACEMENTS



					VALEUR INSCRITE AU BILA	N		
Désignation des valeurs ou des actifs	Nb	(a) Affectation	Code Sicovam	Valeur brute	Correction de valeurs	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur de remboursement
			1	IMMEUBLES				
Montpellier B1B2 1056 Rue Croix Verte	1	F	France	4 753	-3 283	1 470	2801	0
Montpellier B3B4 1027 Rue Croix Verte	1	F	France	5 079	-2 441	2 638	2 638	0
Paris-Rue de Lyon	1	F	France	622	-538	84	800	0
Rouen-Rue J.Lelieur	1	F	France	259	-175	84	252	0
Bordeaux-Av.du Gal. Larminat	1	F	France	194	-141	53	283	0
Toulon-Rue Picot	1	F	France	105	-82	23	125	0
Lyon-Av.Jean Jaurès	1	F	France	303	-234	69	280	0
Annecy-Av.de Genève	1	F	France	83	-57	26	125	0
Clermont Ferrand-Av Agriculture	1	F	France	190	-106	84	180	0
Nice-Rue de Rivoli	1	F	France	256	-170	86	335	0
Parts sociales SAS MUTOPIA	1	F	France	422		422	422	
TOTAL IMMEUBLES				12 266	-7 227	5 039	8 241	0
			VALE	URS MOBILIÈRES				
O.P.C.V.M. MONETAIRES ET C.A.T.				16 333		16 333	16 333	0
OFI TRESOR ISR SI.4DEC	143	F	FR0000008997	626		626	626	
TRES.PER.IS.TP ISR OFI FCP4DEC	34	F	FR0011381227	3 430		3 430	3 430	
LBPAM E	5	F	FR0010492728	34		34	34	
CRED COOP LIVRET INSTITUTIONNEL				3 965		3 965	3 965	
CE - LIVRET ASSOCIATIS				1073		1 073	1073	
CM Livret Institutionnel				7 204		7 204	7 204	
O.P.C.V.M. MONETAIRES DYNAMIQUES				7 740	-	7 740	8 039	0
OFI INVEST.GRADE C.T. I FCP 4D	74 000	F	FR0000979866	7 740	-	7 740	8 039	0
O.P.C.V.M. TAUX VARIABLES				11 088		11 088	11 916	0
OFI CREDIT ETI PART I FIA	100	F	FR0011759430	123		123	123	0
OFI BOND ALLOCATION I SI.4DEC	1 685	F	FR0000011066	6 288		6 288	6 515	0
OFI EURO HIGH YIELD I FCP 4DEC	24 500	F	FR0010596783	1775		1775	2 2 4 2	







LIAI DEIAILLE DESFER	ICEIVIEIVIO								
				7	ALEUR INSCRITE AU BILA	N			
Désignation des valeurs ou des actifs	Nb	(a) Affectation	Code Sicovam	Valeur brute	Correction de valeurs	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur de remboursement	
VALEURS MOBILIÈRES									
OFI HIGH YIELD 2018 C/D FCP 4D	20 000	F	FR0011412584	2 002		2 002	2 125		
Fédéral Taux Variable	841	F	FR0010859785	900		900	911		
O.P.C.V.M ACTIONS				15 741	-	15 741	19 038	0	
OFI EURO ACTIONS ISR D FCP4DEC	44 900	F	FR0000971178	3 129	-	3 129	3 235		
OFI PALMARES EQUITY FCP 4DEC	5 518	F	FR0007041546	4 864	-	4 864	5 509		
ROCHE-BRUNE EUR.ACT.P FCP 3DEC	1 650	F	FR0010237503	2 736	-	2 736	3 807		
OFI MULTISE.EUROPE ISR CL.I C.	60 000	L	LU0185497350	5 012	-	5 012	6 487		
OBLIGATIONS CONVERTIBLES				6 140		6 140	6 971	0	
SINGL.OFI CV.INTL I EUR H C.2D	75 000	L	LU0336374540	3 601	-	3 601	4 256	0	
OFI CONVERT.TX.EURO C FCP 4DEC	8 800	F	FR0010014480	2 538	-	2 538	2716		
F.C.P.R. INFRAVIA (1)				1 541	-	1 541	1 646	0	
INFRAVIA A FPCI 2DEC	9 900	F	FR0010647735	935	-	935	1 078	0	
INFRAVIA B FPCI	10 000	F	FR0010648873	10	-	10	10	0	
INFRAVIA EUROPEAN FD II A FPCI	10 000	F	FR0011297951	596	-	596	558		
OBLIGATIONS				104 514	-142	104 372	114 666	103 561	
CSSE FIN.3,625%10-260218 EMTN	2 000 000	F	FR0010859777	1 901	45	1947	2 219	2 000	
CAFFIL3,500%SEP20 EMTN	2 000 000	F	FR0010945964	2 065	-18	2 047	2 358	2 000	
BPCE 4,60%04-200216 TSR	1 000 000	F	FR0010049643	1 010	-8	1 002	1040	1000	
SCHNEIDER 4%05-110817 EMTN	2 000 000	F	FR0010224337	2 001	-1	2 000	2 191	2 000	
CFF 3,375%06-180116 EMTN S.312	1 000 000	F	FR0010271148	943	50	993	1 034	1 000	
CIF EUROMORTG. 4%06-251016 EMTN	1000000	F	FR0010385906	967	25	993	1 070	1000	
RATP 4,5%08-280518 EMTN	1 000 000	F	FR0010620898	1 090	-49	1 040	1147	1000	
CRH 5%09-080419	2 000 000	F	FR0010744904	2107	-53	2 054	2 404	2 000	
CM ARKEA HOME 2,5%10-160615	2 500 000	F	FR0010908640	2 483	16	2 498	2 527	2 500	
CREDIT LYONNAIS 4,40%11-130721	1740 000	F	FR0011062595	1 919	-40	1879	2 082	1740	



				1	VALEUR INSCRITE AU BILA	N					
Désignation des valeurs ou des actifs	Nb	(a) Affectation	Code Sicovam	Valeur brute	Correction de valeurs	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur de remboursement			
	VALEURS MOBILIERES										
GECINA 4,75%12-110419 EMTN	500 000	F	FR0011233337	496	1	497	581	500			
BOUYGUES 3,625%12-160123	3 000 000	F	FR0011332196	3 006	-1	3 006	3 562	3 000			
CIE FIN.FON.2,375%12-1122 EMTN	2 000 000	F	FR0011356997	2 059	-5	2 053	2 269	2 000			
AUCHAN 2,375%12-121222 EMTN	4 100 000	F	FR0011372622	4 174	-9	4 165	4 548	4 100			
AIR LIQUIDE 2,375%13-0923 EMTN	1700 000	F	FR0011439835	1728	-4	1724	1 915	1700			
GR.AUCHAN 2,25%13-060423 EMTN	2 000 000	F	FR0011462571	1 999	0	1 999	2 198	2 000			
HSBC SFH 2%13-161023 EMTN	5 000 000	F	FR0011470764	5 053	-8	5 045	5 548	5 000			
PLASTIC OMNIUM 2,875%13-290520	4 500 000	F	FR0011502830	4 490	2	4 492	4 797	4 500			
AIR LIQ.FIN.1,5%13-170619 EMTN	3 600 000	F	FR0011521277	3 587	3	3 590	3 783	3 600			
DANONE 2,25%13-151121 EMTN	4 500 000	F	FR0011625409	4 614	-12	4 602	4 955	4 500			
ESSILOR 2,375%14-090424 EMTN	4 000 000	F	FR0011842913	4 022	-2	4 020	4 457	4 000			
GECINA 1,75%14-300721 EMTN	3 500 000	F	FR0012059202	3 487	1	3 487	3 639	3 500			
IMERYS 2%14-101224 EMTN	1 500 000	F	FR0012370872	1 523	0	1 522	1 541	1500			
AIR PRODUCTS 3,875%05-15	1 000 000	X	XS0213159824	1 015	-15	1 000	1 006	1 000			
LAFARGE 4,75%05-23032020 EMTN	2 271 000	Х	XS0215159731	2 339	-18	2 321	2 659	2 271			
WENDEL 4,375%05-090817	3 050 000	X	XS0224749100	3 084	-10	3 074	3 341	3 050			
HSBC FINANCE 3,75%05-15 MTN	1 500 000	X	XS0233988004	1 470	27	1 497	1543	1500			
EXOR 5,375% 07-120617	1 500 000	X	XS0300900478	1 519	-11	1 508	1674	1500			
SODEXO 6,25%09-300115	600 000	X	XS0408827409	597	3	600	603	600			
RFF 4,5%09-300124 EMTN	1 000 000	X	XS0410174659	996	1	997	1 321	1 000			
RATP 4%09-230921 EMTN	1 000 000	X	XS0453664053	1 030	-11	1 019	1 227	1 000			
LAFARGE INDX RTG09-161219 EMTN	1 000 000	X	XS0473114543	1 075	-21	1 054	1 217	1000			
INVESTOR 3,25%10-170918 EMTN	2 000 000	X	XS0542591580	1 954	21	1974	2 209	2 000			







				VALEUR INSCRITE AU BILAN				
Désignation des valeurs ou des actifs	Nb	(a) Affectation	Code Sicovam	Valeur brute	Correction de valeurs	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur de remboursement
VALEURS MOBILIÈRES								
3CIF 4%10-120118 EMTN	2 000 000	Х	XS0557992889	2 040	-14	2 026	2 185	2 000
HSBC BANK 3,125%10-151117 EMTN	2 000 000	X	XS0558893094	1 995	3	1998	2161	2 000
ST GOBAIN 3,5%11-300915 EMTN	1 500 000	X	XS0683565476	1 517	-14	1503	1 536	1 500
RABOBANK NED.4%12-110122	500 000	X	XS0728812495	533	-8	525	611	500
ST GOBAIN 3,625%12-280322 EMTN	1 000 000	X	XS0760364116	994	1	996	1182	1 000
ST GOBAIN 3,625%12-150621 EMTN	2 000 000	X	XS0791007734	2 002	-1	2 001	2 334	2 000
PROCTER & GAMBLE 2%12-160822	5 500 000	X	XS0816704125	5 539	-3	5 535	6 003	5 500
NESTLE FIN 1,75%12-120922	4 000 000	X	XS0826531120	3 970	3	3 973	4 339	4 000
UNIBAIL 2,5%13-120623 EMTN	3 000 000	X	XS0942388462	2 971	3	2 974	3 361	3 000
DEUTSCHE BAHN FIN 1,75%13-1120	2 000 000	X	XS0988384904	2 030	-4	2 026	2 159	2 000
BASF 2,5%14-220124	4 000 000	X	XS1017833242	4 103	-7	4 096	4 527	4 000
UNIBAIL 2,5%14-260224 EMTN	5 000 000	Х	XS1038708522	5 019	-1	5 017	5 606	5 000
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES			163 096	-142	162 954	178 609	103 561	
TOTAL DES IMMEUBLES ET VALEURS MOBILIÈRES			175 362	-7 369	167 993	186 850	103 561	



				VALEUR INSCRITE AU BILAN				
Désignation des valeurs ou des actifs	Nb	Affectation	Code Sicovam	Valeur brute	Correction de valeurs	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur de remboursement
PRÊTS ET TITRES DE PARTICIPATIONS								
PRÊTS				675	0	675	675	0
Action logement				675	0	675	675	0
TITRES DE PARTICIPATION DÉTENUS DANS LES SOCIÉTÉS SUIVANTES :				1 407	0	1 407	1 407	0
SARL Editions FFMC	4			2	0	2	2	0
SAS LCDM	4 000			40	0	40	40	0
SCI GEMA	2			30	0	30	30	0
OFI Partenariats	19 999			329	0	329	329	0
SOCRAM	26 600			710	0	710	710	0
AFDM Pro	1000			10	0	10	10	0
MATMUT Protection Juridique	5 000			37	0	37	37	0
IMA	9 931			245	0	245	245	0
IMA G.I.E.	3 750			4	0	4	4	0
TOTAL PRÊTS ET TITRES DE PARTICIPATION				2 082	0	2 082	2 082	0
CRÉANCES POUR DEPÔTS ESPÈCES - ACCEPTATION								
Dépôts en espèces - Acceptation				152	0	152	152	0
TOTAL CRÉANCES POUR DÉPÔTS ESPÈCES				152	0	152	152	0
TOTAL DES PLACEMENTS				177 596	-7 369	170 227	189 084	116 285





## ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS

Nature des Placements	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	+ Values Potent.N	+ Values Potent.N-1
IMMEUBLES	12 266	5 039	8 241	3 202	3 113
VALEURS MOBILIÈRES	163 096	162 954	178 609	15 655	10 477
VALEURS MOBILIÈRES RELEVANT DE L'ARTICLE R 332-19	104 514	104 372	114 666	10 294	6 028
Obligations	104 514	104 372	114 666	10 294	6 028
Certificats de dépôts	0	0	0	0	0
AUTRES VALEURS MOBILIÈRES RELEVANT DE L'ARTICLE R 332-20	58 582	58 582	63 943	5 361	4 448
O.P.C.V.M. Monétaires	16 333	16 333	16 333		
O.P.C.V.M. Monétaires Dynamiques	7 740	7740	8 039	299	215
O.P.C.V.M. Taux Variable	11 088	11 088	11 916	828	615
O.P.C.V.M. Actions	15 741	15 741	19 038	3 297	2 807
F.C.P.R. Infravia	1 541	1 541	1646	105	79
O.P.C.V.M. Obligations convertibles	6 140	6 140	6 971	831	867
PRÊTS ET TITRES DE PARTICIPATION	2 082	2 082	2 082	0	0
DÉPÔTS EN ESPÈCES REÇUS POUR ACCEPTATION	152	152	152	0	0
TOTAL	177 596	170 227	189 084	18 857	13 590



Société d'assurance mutuelle à cotisations variables Entreprise régie par le Code des Assurances Parc Euromédecine, rue de la Croix Verte 34294 Montpellier cedex 5

Tél.: 0 825 129 129 (0,15 € TTC/min depuis un poste fixe)

www.mutuelledesmotards.fr











**Rédaction :** Assurance Mutuelle des Motards Crédit photos: Moto Magazine Conception et mise en page: Esquif Communication

Photogravure et impression : Atelier 6